

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Session Ordinaire De Mai 2023

Délibération

N° 9

L'an deux mil vingt-trois, le trente et un mai, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre s'est réuni à la salle de délibérations de la mairie de Petit-Bourg sous la présidence d'Adrien Baron, 1^{er} vice-président

Présents : Adrien BARON - Camille ELISABETH - Nestor LUCE - Fauvert SAVAN - Daniel PETRIS - Yolande BOURGUIGNON - Roselise FAMIBELLE - Patricia ELUSUE - Ketty DELVER - Magalie SALIBUR - Bruno FELICIANNE - Gilbert ROUYARD - Henri JOTHAM - Jocelyne UNIMON - Philippe DEZAC - David NEBOR - Joël HILAIRE - Henri YACOU - Edmée MAURIELLO - Ephrem GLORIEUX - Jean-Paul TRIVIAUX-FRENET - Ginette VEROIX - Benjamin GRACCHUS -

Procuration : Jacqueline LOLIA représentée par Magalie SALIBUR

Absents excusés : Guy LOSBAR - Ferdy LOUISY - Jeanny MARC-MATHIASIN - Philippe MORVAN

Absents : Cynthia CHAPOULIE - Bernard ABDOUL MANINROUDINE - Rémy SENNEVILLE - Josy ALEXIS - Line LAGUERRE - Augustin KANCEL - Didier MARICEL - Jocelyn SAPOTILLE - Liliane MAXIMIN-BAJAZET - Clara RIGAH - Laura GUEPPOIS - Sylvie DAGONIA - Christian JEAN-CHARLES - Annick ABELA

**DELIBERATION
AFFICHEE le**

14 JUIN 2023

Sainte-Rose,
Le 31 /05/2023

Votants : 24

Secrétaire de séance : Bruno FELICIANNE

**CONVENTION RELATIVE A LA VALORISATION DES HUILES
MENAGERES PAR KREYOIL**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code l'environnement ;

Vu le Code de la construction et de l'habitat notamment l'article R.111-3 ;

Vu les statuts de la CANBT ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2010-1683/AD/II/2 du 30 décembre 2010 portant extension du périmètre et transformation de la CCNBT en Communauté d'Agglomération ;

Vu l'arrêté n°2012-1122 du 16 octobre 2012 portant extension du périmètre de de la CANBT ;

Vu les statuts de la CANBT ;

Vu le règlement de déchetterie ;

Considérant que les déchetteries de la CANBT collectent les huiles alimentaires et les font traiter par la SARP, prestation qui est payante à ce jour ;

Considérant que la CANBT a été approchée par la société KREY'OIL, filiale du groupe SNR pour valoriser les huiles alimentaires gratuitement ;

Considérant que ces huiles seront valorisées en biocarburant en local ;

Considérant la proposition de convention de la société KREYOIL filiale de SNR

Considérant l'avis favorable de la commission Collecte et Traitement des déchets ménagers et assimilés du jeudi 04 mai 2023 ;

Vu le rapport du Président de la Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre ;

Et après en avoir délibéré :

Le conseil décide par scrutin :

- Nombre de membres en exercice : 42
- Nombre de membres présents au moment du vote : 23
- Nombre de suffrages exprimés : 24
- Nombre de voix pour : 24

ARTICLE 1 : D'approuver la présente convention avec la société Kreyoil.

ARTICLE 2 : D'autoriser le Président à signer ladite convention avec la société Kreyoil.

ARTICLE 3 : Le Président de la Communauté d'Agglomération du Nord Basse- Terre, le Directeur Général des Services et le Percepteur Communautaire, chacun en ce qui le concerne, sont chargés de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre.

**POUR EXPEDITION CONFORME
LE PRESIDENT**

GUY LOSBAR

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Basse-Terre (6 Rue Victor Hugues - 97100 Basse-Terre) ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.